

# REGLEMENT

# TROPHÉES ENERGAIA 2018

## - Article 1 - Les Trophées EnerGaïa 2018

Les Trophées EnerGaïa 2018, à l'initiative de la Région Occitanie, sont organisés avec le concours de son Agence régionale de développement économique AD'OCC.

C'est une distinction honorifique, décernée dans le cadre du Forum EnerGaïa.

Le Trophée a pour but de récompenser une entreprise, ou un consortium d'entreprises, ou un consortium d'entreprises et de laboratoire (s) de recherche, qui est (ou sont) exposant (s) au Forum EnerGaïa 2018. Elle (il) présente ici un projet innovant développé dans le domaine de l'énergie et qui adresse l'un des 6 défis ou l'un des 10 chantiers « Région à énergie positive ».

Les 6 grands défis « Région à énergie positive »

1. **Massifier** la rénovation énergétique des logements existants
2. **Structurer** et développer une filière solaire PV compétitive
3. **Développer** l'éolien terrestre et flottant en favorisant l'acceptabilité des projets
4. **Mobiliser** la biomasse, une voie d'avenir pour la production de gaz et de chaleur renouvelable
5. **Optimiser** notre potentiel hydroélectrique en conciliant les différents usages de l'eau
6. **Innover** pour être à l'avant-garde de la transition énergétique

Les 10 chantiers prioritaires « Région à énergie positive »

1. Construire et rénover, pour des bâtiments économes en énergie et sobres en ressources
2. Promouvoir et développer la mobilité du futur
3. Concilier énergies renouvelables et développement agricole
4. Positionner l'Occitanie comme région en pointe dans le domaine du solaire photovoltaïque sur le marché français et méditerranéen
5. Positionner l'Occitanie comme leader sur l'éolien flottant en Europe
6. Soutenir la recherche régionale pour préparer les ruptures technologiques de demain
7. Adapter l'offre de formation pour préparer les métiers de demain
8. Financer l'économie de la transition énergétique par des dispositifs adaptés à fort levier
9. Accompagner les territoires pour une transition citoyenne et une meilleure acceptabilité des projets
10. Contribuer aux échanges internationaux sur la lutte contre le changement climatique et s'ouvrir sur le monde

L'innovation pourra être technologique (produit, procédé, solution clef en main...), de service ou de modèle (économique, sociale, organisationnelle...).

Un point d'attention particulier concerne les modes d'organisation déployés (toute forme de partenariat acceptée, avec entreprise, organisme de recherche/formation, collectivité territoriale, ONG, bailleurs de fonds ...), et les approches économiques et sociétales mises en œuvre.



Le projet d'innovation devra être achevé et/ou avoir un début de commercialisation de ses résultats au cours de l'année 2018.

## - Article 2 - Conditions de participation

Pourra concourir aux Trophées EnerGaïa 2018, toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, métiers exercés, taille et implantation géographique, exposante au Forum EnerGaïa 2018, en stand individuel ou collectif. L'entreprise doit être à l'origine de l'idée, ou de la concrétisation du projet. Elle doit soumettre un dossier de candidature rempli complètement et lisiblement sous peine d'élimination, avant la date de clôture de l'appel à candidature. Dans le cas de consortium d'entreprises ou de consortium d'entreprises et laboratoire (s) de recherche, elle représente le consortium en tant que leader ou partenaire.

Les modalités de retrait et dépôt des dossiers de candidature sont exprimés à l'Article 10.

## - Article 3 – Calendrier

L'appel à candidature est ouvert du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2018, selon les conditions spécifiées ci-après :

**Ouverture de l'appel à candidature : 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 9H**

**Clôture de l'appel à candidature : 15 novembre 2018 à minuit** (*avis de réception d'e-mail faisant foi*)

**Les Trophées seront remis par la Région Occitanie le 11 décembre en soirée.**

**LES DOSSIERS RECUS HORS DELAIS ET/OU INCOMPLETS SERONT REFUSÉS ET DECLARÉS IRRECEVABLES.**

## - Article 4 - Composition du jury, déroulé et délibération

Le jury est présidé par la Région Occitanie, et admet au minimum 5 membres, représentants d'organismes régionaux et nationaux spécialisés dans l'innovation et les énergies.

Tous les dossiers de candidature sont réceptionnés et instruits par les chargés de mission de l'Agence régionale de développement économique AD'OCC. Une première sélection pourra être effectuée, afin de garantir la qualité de l'examen des candidatures par le jury. Ainsi, les dossiers incomplets et/ou arrivés hors délais, et également ceux ne répondant pas aux critères du Trophée exposés notamment en Articles 1 et 2, seront déclarés irrecevables et donc refusés.

Le jury évalue, délibère, et décide de l'attribution du Trophée, sur la base des critères exposés dans l'article 5. La désignation du lauréat s'opère en toute impartialité, indépendance, et ne peut être contestée dans son fond comme dans sa forme, ni donner lieu à une quelconque réclamation ou protestation. En cas d'égalité, la décision finale sera prise par le président du jury du Trophée. Les résultats sont tenus confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise du Trophée.

D'une manière générale, le jury appréciera la validité des candidatures et se réserve le droit d'éliminer toute candidature qui aurait fait l'objet d'un comportement répréhensible. Le jury se réserve le droit de



retirer le Trophée accordé en cas d'information erronée, mensongère ou incomplète communiquée par l'entreprise candidate, et qui entraînerait de fait une mauvaise appréciation du projet d'innovation présenté.

#### Déroulé :

1. Analyse des candidatures et pré-sélection par un jury technique composé de représentants de la Région, l'Agence régionale de développement économique AD'OCC - jusqu'à fin novembre
2. Analyse et évaluation des dossiers présélectionnés par un jury de professionnels puis délibération – début décembre
3. Remise du Trophée au lauréat – 11 décembre 2018 sur le stand de la Région

#### - Article 5 - Critères d'évaluation

Les Trophées seront attribués sur la base des dossiers transmis par les entreprises avant la clôture de l'appel à candidature.

#### Les critères d'évaluation des dossiers de candidature sont :

- Les avantages technologiques et concurrentiels apportés par l'innovation (qu'elle soit technologique ou de service), et/ou par la solution intégrée développée ;
- La capacité de l'innovation à contribuer au projet « Région à énergie positive » (adaptation au contexte régional, plus-value par rapport aux solutions déjà développées...)
- L'approche marché (France, étranger) et la stratégie de déploiement, de commercialisation (France, étranger) du (des) nouveau(x) produit(s), service(s), de la (des) nouvelle(s) activité(s) développée(s);
- Le caractère exemplaire de l'innovation, ainsi que le respect des principes du développement durable ;
- La structuration de l'équipe ayant réalisé le projet, la participation d'équipes scientifiques ;
- La prise en compte de la protection intellectuelle et industrielle.

#### - Article 6 - Engagement des candidats

La participation aux Trophées EnerGaïa 2018 est entièrement gratuite.

#### Tout candidat aux Trophées EnerGaïa 2018 :

- s'engage à prendre connaissance du présent règlement, et à l'accepter de manière pleine et entière, sans réserve ;
- renonce à tous recours concernant les conditions d'organisation des Trophées EnerGaïa 2018, les résultats et décisions du jury ;
- s'interdit toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation de la manifestation ;
- renonce à revendiquer tout droit sur leur image, et fait son affaire de tout problème qui pourrait survenir de la communication faite autour de leur (s) projet (s) d'innovation, leur solution intégrée, par le biais direct ou indirect des Trophées EnerGaïa 2018 ;

- reconnaît détenir les droits de propriété intellectuelle du projet d'innovation présenté, ou être autorisé par les codétenteurs des dits droits à candidater aux Trophées ;
- s'engage à n'exiger aucune remise d'une quelconque contrepartie que ce soit, en échange du trophée qui leur sera attribué ;
- s'engage à remplir de manière lisible et complète, puis transmettre le dossier de candidature dans les délais impartis, selon les modalités prévues à l'Article 10.

Le dossier de candidature comprend une fiche d'inscription à signer et un dossier de présentation du projet mené.

Celui-ci comporte un résumé grand public, et un paragraphe spécifique dédié aux éventuels supports de communication publique (poster, kakemono, exemplaire physique de nouveau produit en démonstration...) que compte mettre en œuvre l'entreprise, ou le consortium d'entreprises, ou le consortium d'entreprises et laboratoire (s) de recherche, durant le Forum EnerGaïa 2018 pour présenter leur projet.

Un candidat peut proposer plusieurs projets d'innovation, dans la limite maximum de trois et à condition qu'il remplisse un dossier de présentation pour chaque projet. Les candidats s'engagent à mettre dans leurs dossiers de candidatures uniquement des informations exactes et sincères, et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury.

La participation aux Trophées EnerGaïa 2018 emporte, de la part du candidat, acceptation de voir son cas présenté pendant la cérémonie de remise du Trophée dans le respect de l'Article 7. Et ce via les documents papiers et/ou tout autre composant multimédia support de communication qui sont mis en œuvre durant cette manifestation.

### - Article 7 -Trophées EnerGaïa : nature et communication

Tout participant aux Trophées EnerGaïa, dont le dossier de candidature aura été reçu dans les délais et aura été apprécié comme complet et recevable au regard des critères des Trophées, bénéficiera d'une valorisation du dit projet présenté.

Ce au travers des supports de communication que l'entreprise aura indiqué dans son dossier de candidature, et qu'elle mettra alors en œuvre sur son stand (individuel, collectif). Tous les candidats aux Trophées seront dûment identifiés, et répertoriés dans le Guide Officiel, par l'organisateur du Forum EnerGaïa 2018.

#### **Le gagnant du Trophée recevra un « Trophée EnerGaïa 2018 », et bénéficiera de :**

- 1 vignette web "Lauréat Trophée Innovation EnerGaïa 2018" pour utilisation dans toute sa communication
- La rédaction et diffusion d'un communiqué de presse spécifique et dédié au Trophée EnerGaïa 2018,
- La mise en place d'un pop-up sur le site et les réseaux sociaux du Forum EnerGaïa 2018,
- 1 visibilité au travers des médias de la Région Occitanie et sur les réseaux sociaux
- 20 % de remise sur la réservation de surface d'un stand individuel pour l'édition du Forum EnerGaïa 2019

Le lauréat pourra utiliser le label et logotype du Trophée millésimé pour une période de deux années à compter de la date d'attribution du dit Trophée.



### **Les résultats des Trophées EnerGaïa 2018 seront ainsi annoncés à travers :**

- un communiqué de presse spécifique et dédié,
- un pop-up sur le site et les réseaux sociaux du Forum EnerGaïa 2018
- le site web du Forum EnerGaïa 2018 ([www.energaia.fr](http://www.energaia.fr)),
- le site web de l'agence AD'OCC ([www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)),

La communication sur le projet d'innovation ou la solution intégrée primée, s'effectuera sur la base de l'identité de l'entreprise candidate et du résumé grand public fourni, sauf mention contraire de l'entreprise. Conformément aux dispositions de l'Article 26 de la Loi 78-17 du 06.01.1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats bénéficient d'un droit d'accès, de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

**Pour toute demande, les candidats participants aux Trophées EnerGaïa 2018 peuvent s'adresser à :**  
**ADOCC – Aurélie BEAUCHART et Mathilde CONVERT**  
[trophees.energaia@agence-adocc.com](mailto:trophees.energaia@agence-adocc.com)

### **- Article 8 – Confidentialité**

Afin de ne pas entraver d'éventuelles démarches de dépôts et de droits de propriété intellectuelle, les membres du jury s'engagent à garder confidentielles l'ensemble des informations non déclarées comme publique qui leur sont communiquées dans le cadre du présent concours. Ainsi, le contenu des dossiers de candidatures comme les délibérations du jury sont confidentielles.

### **- Article 9 - Fourniture du règlement et responsabilité**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement affiché, mis en ligne sur les sites de l'agence Ad'Occ conformément à l'article 10, et qui est également déposé auprès de Montpellier Events.

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement, dicté par les circonstances ou la force majeure. De même, les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable, si les Trophées EnerGaïa 2018 venaient à être reportés, interrompus, ou annulés pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Aucun dossier ne sera restitué aux candidats, ceux-ci seront détruits à l'issue du Forum EnerGaïa 2018.



## - Article10 - Retrait et dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature et règlement sont disponibles en téléchargement sur les sites web suivants :

- Forum EnerGaïa 2018 : [www.energaia.fr](http://www.energaia.fr)
- Agence AD'OCC : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

Les dossiers de candidature dûment remplis, complets et signés devront être obligatoirement envoyés sous format numérique avant le 15 novembre 2018 à minuit (avis de réception email faisant foi), aux adresses suivantes :

Aurélie BEAUCHART & Mathilde CONVERT – Agence ADOCC – [trophees.energaia@agence-adocc.com](mailto:trophees.energaia@agence-adocc.com)

Les dossiers de candidature déposés feront l'objet d'une procédure d'enregistrement, avec délivrance d'un accusé de réception par courrier électronique, adressé à l'entreprise qui candidate.